



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE THANN-GUEBWILLER

PÔLE SÉCURITÉS ET GESTION DE CRISE

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME EMMANUELLE FUCHS

Tél. : 03 89 29 22 94

emmanuelle.fuchs@haut-rhin.gouv.fr

Récépissé de déclaration du 18 AVR. 2024

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-29 à R 411-32 ;

VU le code du sport et notamment ses articles R 331-1 à R 331-17 ;

VU le décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;

VU le décret n°2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet, dans le domaine des activités sportives ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 relatif aux brûlages et à l'usage du feu dans le département du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Jacky Hautier, sous-préfet de Thann-Guebwiller ;

VU l'arrêté n° 08-2024 du 8 mars 2024 portant réglementation de la circulation lors de la course cycliste du 1^{er} mai 2023 sur le territoire de la commune de Rammersmatt ;

VU la demande déposée par l'Amicale cycliste de Thann, représentée par M. Thierry Mariatte, en vue d'être autorisée à organiser une manifestation sportive non motorisée, intitulée « 48^{ème} Prix du Muguet – 3^{ème} Prix Pose et Plus », le mercredi 1^{er} mai 2024 de 8 heures à 18 heures ;

VU les avis des mairies et services consultés ;

Délivre récépissé

A M. Thierry Mariatte, représentant l'Amicale cycliste de Thann, de sa déclaration d'organisation d'une manifestation sportive non motorisée, intitulée « 48ème Prix du Muguet – 3ème Prix Pose et Plus », qui se déroulera le mercredi 1^{er} mai 2024, selon le parcours et les horaires joints à la demande.

Est annexé au présent récépissé : la liste des signaleurs.

Le dispositif de sécurité et de protection des participants et des bénévoles est assuré par l'organisateur :

→ Les participants ne sont pas prioritaires par rapport au trafic normal et tenus de respecter scrupuleusement les prescriptions du Code de la route et les signalisations éventuelles de travaux, déviations pouvant être apposées sur l'itinéraire.

Ils devront obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publique.

→ Une convention de secours pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours de petite envergure a été conclue avec le Centre de Fessenheim – secours et sauvetage

→ Tout incident ou accident est signalé au SAMU ((15). Pour faciliter la gestion des secours, l'organisateur garantit, en toutes circonstances, la circulation et le passage des véhicules de secours.

→ L'organisateur souscrit une **police d'assurance « responsabilité civile »**, couvrant les risques éventuels d'accidents pouvant intervenir au cours de cette manifestation.

→ Les signaleurs, conformément à l'engagement pris par l'organisateur, devront être positionnés en nombre suffisant notamment aux emplacements dangereux. Ils seront équipés d'un gilet de haute visibilité de couleur jaune aux traversées de route par les participants.

Les maires des communes concernées (Roderen, Leimbach, Bourbach-le-Bas, Rammersmatt) sont informés par l'organisateur et par les services préfectoraux de ladite manifestation et ont donné un avis favorable, sous réserve du strict respect des gestes barrières.

L'organisateur se charge d'informer avant les départs, les participants, de l'**interdiction d'abandonner des déchets dans le milieu naturel**. Il prend également toutes les mesures visant à les collecter et à les évacuer à l'issue de la manifestation.

Le jet de journaux, tracts, imprimés ainsi que le fléchage ou le collage d'affiches sur les bornes routières, panneaux de signalisation et les arbres sont rigoureusement interdits.

Il est demandé à l'organisateur de respecter les recommandations suivantes prescrites par l'Office National des Forêts :

- Le marquage à la peinture, le plâtre et l'usage de clous dans les arbres sont interdits ;
 - L'accès aux piles de bois est strictement interdit ;
 - Le balisage éventuel (panneaux amovibles, chaux et sciures non traitées, tresses biodégradables) doit impérativement être enlevé dans les 48 h suivant la manifestation ;
 - Pas de pénétration dans les peuplements forestiers ; pas de dégradation ou de mutilation d'arbres ou de végétaux ;
 - Ne jamais franchir des zones balisées d'exploitation (rubalise, panneau chantier : abattage d'arbres en cours) : suivre les déviations et/ou prendre un large détour ;
 - Toutes les mesures de sécurité et de prévention des incendies doivent être prises : il est notamment interdit de faire du feu ;
 - Les véhicules doivent circuler exclusivement sur les voies ouvertes à la circulation publique (cf. article R 163-6 du Code Forestier) ;
 - Le stationnement de véhicules est interdit à l'intérieur des peuplements ;
 - L'organisateur est responsable des dégradations subies par les sentiers, chemins ou équipements divers.
- La remise des lieux dans leur état naturel (ex : portions de sentiers pédestres dégradés) est à la charge de l'organisateur. Cette remise en état sera réalisée la semaine qui suit la manifestation.

L'évaluation des incidences sur Natura 2000 :

- Rappel à l'ensemble des participants de ne pas abandonner de déchet dans le milieu naturel.
- Le balisage sera retiré à l'issue de la manifestation.
- L'organisateur assurera la collecte et le tri des déchets ainsi que leur évacuation vers un site approprié.

➤ En aucun cas, la responsabilité de l'État, de la collectivité européenne Alsace ou des communes traversées ne peut être mise en cause à l'occasion de cette manifestation dont la responsabilité incombe à l'organisateur.

L'organisateur s'assure régulièrement et notamment avant le début de la manifestation des conditions météorologiques prévues pendant les heures de celle-ci, en consultant :

- 08 92 68 08 08 (le portail météo),
- 08 99 71 02 68 (météo du département),
- les sites Internet : www.meteo.fr et www.inforoute68.fr

Observations particulières :

⇒ Le balisage et la signalétique sera renforcé par la mise en place des panneaux « AK14 » avec la mention « course cycliste » au niveau des sections de RD empruntées par les participants.

Par ailleurs, le stationnement des véhicules ne devra gêner d'aucune façon la libre circulation des usagers.

⇒ L'organisateur sera tenu de rappeler aux participants de la course, lorsque celle-ci empruntera la route ouverte à la circulation, le plus strict respect des règles du Code de la route, notamment de rester sur la demi-chaussée réservée à leur sens de circulation et de ne pas couper les virages.

⇒ Un concours de tir est organisé le même jour par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Roderen de 9 heures à 20 heures. L'organisateur devra porter une attention particulière sur la commune de Roderen à proximité de la mairie, place du 10 décembre 1944, pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs.

⇒ Il est rappelé à l'organisateur qu'il lui appartient d'aviser les propriétaires fonciers des forêts non domaniales ainsi que les locataires des lots de chasse, qui pourraient être traversées.

⇒ Faute par l'organisateur de s'être conformé aux prescriptions du présent récépissé, il sera mis obstacle à l'épreuve ou à toute compétition ultérieure, indépendamment des sanctions pénales encourues.

À Thann, le 18 AVR. 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Thann-Guebwiller

Jacky Hautier



Liste signaleurs AC Thann

Course : **48^{ème} Prix du Muguet et 3^{ème} Prix Pose & Plus**

Date : **Mercredi 1^{er} mai 2024**

Liste des signaleurs titulaires du permis de conduire

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	PERMIS N°
BAUR	Marc	6, rue de l'Église - 68890 REGUISHEIM	15A011563
BOGENSCHÜTZ	Thierry	18, rue de l'Étoile - 68460 LUTTERBACH	840667802530
BOGENSCHÜTZ	Martine	18, rue de l'Étoile - 68460 LUTTERBACH	890568210580
BOISSON	Gilles	50, rue Principale - 68210 GUEVENATTEN	228531
BOLLI	Jérémy	9, avenue Poincaré - 68800 THANN	941068200107
BOLOT	Jean-Christian	40, rue Robert Schumann - 68800 THANN	800388100311
BRAUER	Nicolas	126, rue de l'Église - 68800 LEIMBACH	40268200392
CALLIGARO	François	28 A, route de Roderen - 68800 THANN	
CHEVENEMENT	Jean-Louis	3, rue des Jardins - 68210 MONTREUX-VIEUX	840390100374
DE PERON	Orfina	207, rue de Bâle - 68200 MULHOUSE	80092020089
DELASTRE	Marjolaine	2, rue de la Halle - 68800 THANN	090876300243
DOEBELIN	Christian	8, rue Gustave Eiffel - 68700 CERNAY	821168210854
DOEBELIN	Estelle	8, rue Gustave Eiffel - 68700 CERNAY	890568210580
DOEBELIN	Nicolas	8, rue Gustave Eiffel - 68700 CERNAY	15A040617
DRISSI	Wahib	12, allée des Érables - 68700 WATTWILLER	40168200409
EHLINGER	Philippe	1, rue du Steinfeld - 68570 OSENBACH	821068211047
ENDERLIN	Denis	18, rue des Aulnes - 68760 WILLERS SUR THUR	
FOLTZER	Cédric	13, rue du Trottrain - 68730 BLOTZHEIM	900268210833
FONTAINE	Gilbert	14, rue Principale - 68780 SOPPE le BAS	2678627371
FUCHS	Hervé	79, rue Wilson - 68170 RIXHEIM	10368200087
GASSER	Jordan	30, rue Elbach - 68290 SEWEN	17A088563
GÉHIN	Alain	8, rue de Bourgogne - 68800 VIEUX-THANN	820368220142
GÉHIN	David	345, Ruelle des Jardins - 88320 AINVELLE	900368210823
GÉHIN	Eric	3, Chemin de la Coopérative de Travexin - 88310 CORNIMONT	920868200988
GEYER	Antoine	4 A, rue de Cernay - 68520 BURNHAUPT-LE-BAS	91268200601
GIOVANNI	Jean	50, rue de Mulhouse - 68300 SAINT LOUIS	810668210399
GOETTELMANN	Philippe	12, avenue Montaigne - 68700 CERNAY	920568200562
GRASSER	Stéphane	30, rue Haute - 65520 BURNHAUPT-LE-HAUT	930468201030
GUTH	Nicolas	24, rue Sobieski - 68310 WITTELSHEIM	14A549075
HAMMER	Michel	30, rue des Flandres - 68800 VIEUX-THANN	901068251019
HERR	Nicolas	114, rue Principale - 68500 BERNWILLER	060468200867
HERRMANN	Philippe	74, rue des Abeilles - 68200 MULHOUSE	920268211112
HUTSEBAUT	Jean-Luc	31 rue des Montagnes 68700 CERNAY	14684
HUTTER	Jean-Marc	2, impasse des Pommiers - 68700 WATTWILLER	20010001807
KUENY	Eric	81, rue du Général de Gaulle - 68128 VILLAGE NEUF	
KUNTZ	Matthieu	3, rue des Châtaigniers - 68800 RAMMERSMATT	021168200381
MARIATTE	Thierry	6 A, rue du Moulin - 68120 RICHWILLER	831057900127
MERCIER	François	145 C, rue Principale - 68500 BERRWILLER	910425110822
MURA	Bastien	57, rue de l'Espérance - 68700 UFFHOLTZ	130568200531
MURA	Christophe	57, rue de l'Espérance - 68700 UFFHOLTZ	831168210465
PASCOLO	Stéphane	4, rue de Steinbach - 68700 CERNAY	960368200170
POINTET	Christophe	22, avenue A.Schweitzer - 68700 CERNAY	790568210791
REBER	Thomas	11, rue Principale - 68700 ASPACH MICHELBAACH	19AG82892734
REINHART	Gilbert	6A, rue de la Laiterie - 68350 BRUNSTATT	91912
REYMANN	Christophe	4 A, rue de l'École - 68190 RAEDERSHEIM	
REYMANN	William	5 A, rue de l'École - 68190 RAEDERSHEIM	220468200565
RICHARD	Valentin	72, rue Principale - 68800 LEIMBACH	141068200168
SCHINDLER	Christophe	27, rue du Mannberg - 68360 SOULTZ HAUT RHIN	920568200029
SCHNEIDER	Christophe	12, rue des Pâquerettes - 68190 RAEDERSHEIM	861068210103
SOENEN	Eric	4, rue du Gigel - 68800 RODEREN	810277110134
STEVENS	Jean-Jacques	28, rue Neuve - 68290 LAUW	820490100258
TSCHIRHART	Jean-Marie	6, route de Guewenheim - 68800 RODEREN	73336
WALTHER	Alain	21, rue des pèlerins - 68800 THANN	20768200077
WIHMET	Simon	29, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 68360 SOULTZ HT-RHIN	
ZUSSY	Karine	28 A, route de Roderen - 68800 THANN	



Listes signaleurs Radio Club RCS

COURSE DU MUGUET

1ER MAI 2024

RADIO CLUB R.C.S.

LISTE DES BENEVOLES POSSEDANT LE PERMIS DE CONDUIRE

LISTE PREFECTURE

N° De Permis de conduire,	Nom	Prénom	adresse	date de naissance	LIEU DE NAISSANCE	si utilisation d'un véhicule personnel, indiquer le N° d'immatriculation
780690100309	MARIE	Jean Louis	4bis Rue des Fromentaux 90400 Sevenans	17/03/1952	BELFORT 90000	CX 712 KX
44694	GALLIEN	Michel	5, Rue Rostand 90000 Belfort	09/08/1945	VERANNE 42720	4285 HE 90
74679	ROUSSEL	Alain	12, Rue du Coteau 90400 Sevenans	29/03/1955	BELFORT 90000	EQ 847 VS
67278	BERNARD	Michel	8, Rue de Budapest 90000 Belfort	09/12/1951	HERICOURT 70000	DE 805 K3
891090100077	KOEHL	Christophe	27 rue Stractmann Belfort 90000	03/11/1971	BELFORT 90000	
851025110584	MONNET	Jean Luc	4 RUE DE FRANCHE COMTE AUDINCOURT 25400	04/07/1966	MONTBELLARD 25200	CY 707 AE
820190100103	MOREL	Véronique	29, Rue du Rapois 72290 Plancher Bas	10/02/1961	BELFORT 90000	BC 672 QJ
21AY59426	CUITOT	Vincent	33 rue de Villars90700 chatenois ls forges	01/09/1984	VESOUL 70000	BH 419 LV
821090100427	DIEMUNSCH	Pierre Yves	31, Rue de Lorraine 88560 St Maurice/Moselle	04/12/1963	MULHOUSE 68000	DE 134 CJ
870190100330	TSCHANN	Huguette	1 RUE DE SOFIA 9000 BELFORT	29/04/1961	BELFORT 90000	BL 642 KV
751290100373	BOULAN	Jacques	11, Rue Léa Délibes 25700 Valentigney	23/08/1943	EVREUX 27000	FG 399 LW
					R.C.S. 4 bis, rue des Fromentaux 90400 SEVENANS Tél. 06 07 35 18 96	

Pour le Préfet du Haut-Rhin
Le Sous-Préfet de l'arrondissement
de Thann-Guebwiller

Jacky HAUTIER